



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-neuvième session

Point 16 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de politique macroéconomique : commerce international et développement**

## **Nouvelles dynamiques du commerce et politiques industrielles : réaliser des gains commerciaux inclusifs**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, les dirigeants du monde entier ont souligné la nécessité impérieuse d'agir de toute urgence pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, le commerce reste un instrument essentiel pour obtenir des résultats durables et inclusifs. Au cours des dernières décennies, il a joué un rôle déterminant dans la croissance économique et la convergence entre pays, mais il faut que la répartition des gains commerciaux soit plus durable et inclusive si l'on veut que les pays atteignent les cibles associées aux objectifs de développement durable dans les cinq prochaines années.

Les politiques commerciales doivent être mises en œuvre en même temps qu'un ensemble de politiques nationales et internationales de soutien, afin d'aider les pays à générer des gains plus inclusifs. Dans le présent rapport, il est admis que les échanges commerciaux sont tributaires de leur contexte : ils sont déterminés par une multitude de facteurs économiques et géopolitiques mondiaux, notamment la montée en puissance de nouvelles politiques industrielles. Le caractère essentiel de la mise en œuvre de politiques nationales visant à tirer parti du commerce de manière plus homogène dans l'ensemble des populations et des pays, en tenant compte de la reconfiguration majeure des flux commerciaux en cours, est également abordé.

Le présent rapport a été établi par le secrétariat de la CNUCED en application de la résolution [78/134](#) de l'Assemblée générale.

\* [A/79/150](#).



## I. Introduction

1. Dans la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (résolution 78/1), les dirigeants du monde entier réunis lors du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 ont réaffirmé leur engagement de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Pour accélérer cette mise en œuvre, le commerce doit continuer de jouer un rôle central dans l'obtention de résultats durables et inclusifs. En effet, il a été un vecteur important de la croissance économique et a nettement contribué à la convergence économique entre les pays au cours des dernières décennies. Toutefois, les gains qui en sont tirés doivent être répartis de manière plus inclusive afin que participer aux échanges puisse aider les pays à retrouver l'élan nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable au cours des cinq années qui restent avant 2030.

2. Le présent rapport, établi par le secrétariat de la CNUCED en application de la résolution 78/134 de l'Assemblée générale, s'intéresse à la question de l'importance des politiques nationales et des partenariats mondiaux dans la répartition plus homogène des avantages tirés du commerce entre l'ensemble des populations et des secteurs de la société, à la lumière de la reconfiguration majeure des flux commerciaux qui est en cours. La section II contient une analyse des nouvelles dynamiques du commerce sous l'angle de l'évolution des tendances du commerce mondial, des effets des événements géopolitiques et économiques sur le commerce mondial et de l'essor des politiques industrielles dans les grandes économies. La section III est consacrée à une évaluation du degré d'inclusivité du commerce international à l'heure actuelle et à un examen des interventions nationales et des partenariats mondiaux possibles pour promouvoir un partage plus inclusif des gains commerciaux à l'intérieur des pays et entre eux. La section IV adresse des recommandations aux États Membres concernant les questions à examiner.

## II. Nouvelles dynamiques du commerce

### A. Tendances du commerce mondial

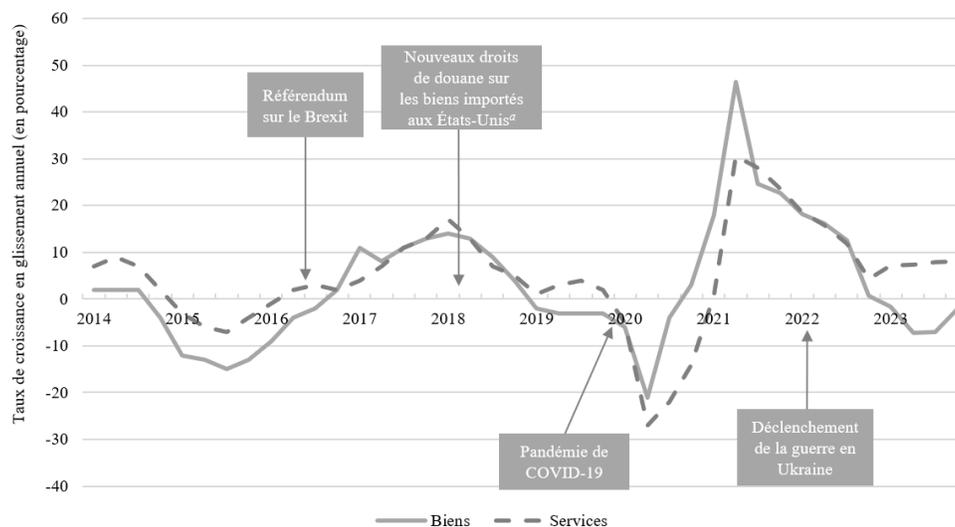
3. En 2023, le commerce mondial se chiffrait à environ 31 000 milliards de dollars, en léger recul par rapport aux niveaux records de 2022. Les services représentaient environ 7 000 milliards de dollars, soit 23 %, de ce montant<sup>1</sup>.

4. La figure I montre que l'évolution de la croissance du commerce mondial reflète les chocs mondiaux et les événements géopolitiques. Les flux commerciaux ont recommencé à augmenter après le choc de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les échanges de biens et de services suivant désormais des tendances plus modérées, conformes aux moyennes historiques. La décision prise par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de quitter l'Union européenne, le « Brexit », a modifié considérablement les politiques de l'Union européenne et du Royaume-Uni concernant leurs relations commerciales avec les pays en développement. Les récents événements économiques et géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine et les tensions commerciales entre les principales économies, ont entraîné des changements sensibles des flux commerciaux bilatéraux, qui seront abordés plus loin dans la présente section.

---

<sup>1</sup> CNUCED, *Statistiques et principales tendances du commerce international 2023 – Tendances récentes du commerce : ralentissement, volatilité et hétérogénéité* (Genève, 2024).

Figure I  
**Réaction du commerce international aux événements économiques et géopolitiques**



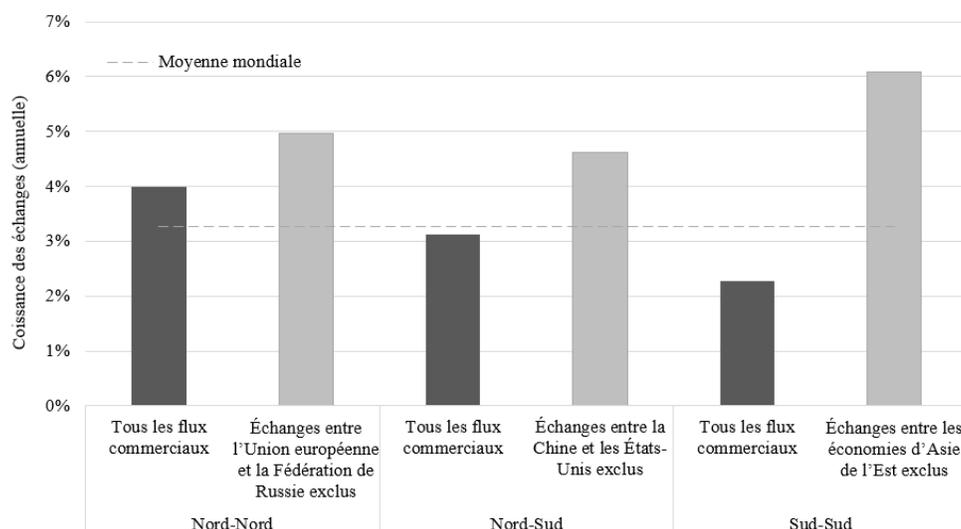
Source : UNCTADstat. Le taux de croissance pour chaque trimestre correspond au taux de croissance par rapport au même trimestre de l'année précédente.

<sup>a</sup> Au titre de la section 301 de la loi sur le commerce de 1974 des États-Unis d'Amérique.

5. Entre 2021 et 2023, les échanges de marchandises entre les économies développées (échanges Nord-Nord) ont fortement augmenté, enregistrant une croissance annuelle d'environ 4 %, plus rapide que la moyenne mondiale, tandis que la croissance des échanges entre les économies développées et les pays en développement (échanges Nord-Sud) a été plus lente que la moyenne (voir figure II).

6. Au-delà de la perspective globale, il semble que ces tendances soient dues à une réduction importante des flux commerciaux bilatéraux entre les grandes économies. Par exemple, la croissance des échanges Nord-Nord était plus forte (5 %) si la baisse des échanges bilatéraux entre l'Union européenne et la Fédération de Russie était exclue. De même, la croissance des échanges Nord-Sud était beaucoup plus rapide si la contraction des échanges entre les États-Unis d'Amérique et la Chine était exclue.

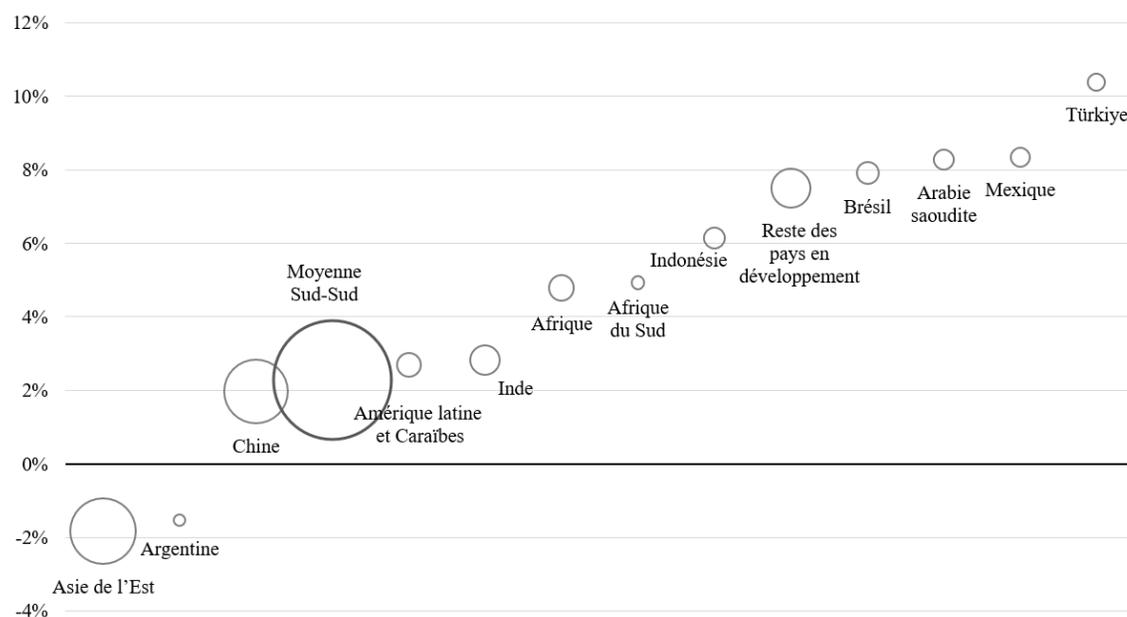
Figure II  
**Dynamique des échanges de biens entre et parmi les pays développés (Nord mondial) et les pays en développement (Sud mondial), 2021-2023**



Source : Calculs établis par la CNUCED à partir des données de la base de données Comtrade de l'ONU et du Global Trade Update de la CNUCED.

7. S'agissant des échanges entre les pays en développement (échanges Sud-Sud), le taux de croissance annuel moyen a été nettement inférieur à la moyenne mondiale, inversant ainsi sa tendance historique de forte croissance, en raison principalement des résultats commerciaux relativement médiocres des économies en développement d'Asie de l'Est, qui avaient porté la croissance rapide des échanges Sud-Sud pendant de nombreuses années. Si l'on exclut les économies d'Asie de l'Est, la croissance des échanges Sud-Sud depuis 2021 a largement dépassé la croissance du commerce mondial (voir figure III). Les pays en développement sont placés sur le graphique en fonction de la croissance annuelle moyenne de leurs échanges avec d'autres pays en développement. Les échanges Sud-Sud des économies en développement du Groupe des 20 (à l'exception de l'Argentine, de la Chine et de l'Inde) ont enregistré une croissance dynamique, comprise entre 5 % pour l'Afrique du Sud et plus de 10 % pour la Türkiye.

Figure III  
Taux annualisé moyen de croissance des échanges Sud-Sud de marchandises,  
2021-2023

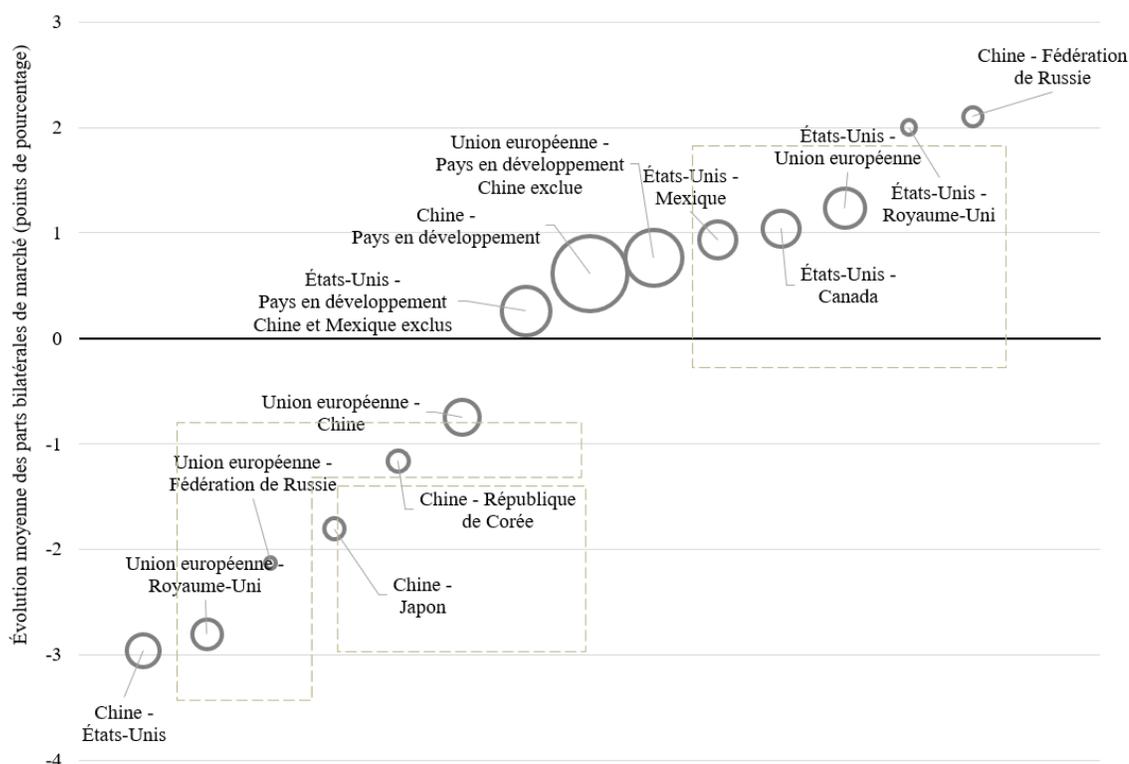


Source : Calculs établis par la CNUCED à partir des données de la base de données Comtrade de l'ONU et du Global Trade Update de la CNUCED. La taille des bulles est proportionnelle à la valeur en dollars des États-Unis des échanges avec le Sud en 2023.

## B. Effets des événements géopolitiques et économiques sur le commerce

8. Les événements économiques et géopolitiques récents ont eu une influence considérable sur la dynamique commerciale aux niveaux bilatéral et régional. La figure IV montre l'évolution, depuis 2021, de l'interdépendance commerciale, définie comme la part des échanges bilatéraux dans les échanges totaux de chaque paire avec le reste du monde, faisant apparaître une fragmentation des grandes économies.

Figure IV  
Évolution de l'interdépendance commerciale de certaines économies, classées,  
2021-2023



Source : Calculs établis par la CNUCED à partir des données de la base de données Comtrade de l'ONU et du Global Trade Update de la CNUCED. La taille des bulles est proportionnelle à la valeur en dollars des États-Unis des échanges bilatéraux en 2023.

9. Les relations commerciales bilatérales dont l'interdépendance commerciale a baissé se situent à gauche sur la figure IV. Par exemple, l'interdépendance commerciale bilatérale entre la Chine et les États-Unis, le Japon, la République de Corée et l'Union européenne a diminué, peut-être en raison de la reconfiguration de la chaîne d'approvisionnement mondiale provoquée par les tensions commerciales entre les grandes économies. De même, l'interdépendance commerciale de l'Union européenne avec le Royaume-Uni et la Fédération de Russie s'est réduite, sous l'effet du Brexit et de la guerre en Ukraine, respectivement<sup>2</sup>.

10. Les relations commerciales bilatérales entre les grandes économies qui se sont intensifiées au cours de la même période figurent sur la partie droite de la figure IV. La Chine et les économies développées qui ont réduit leurs échanges avec la Chine ont intensifié leurs échanges avec les partenaires commerciaux traditionnels ou avec des partenaires nouveaux. Ces changements illustrent l'ampleur des retombées potentielles de l'évolution des relations commerciales entre les grandes économies sur le commerce international<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement 2022 – Perspectives de développement dans un monde fracturé : désordre mondial et réponses régionales* (Genève, 2023).

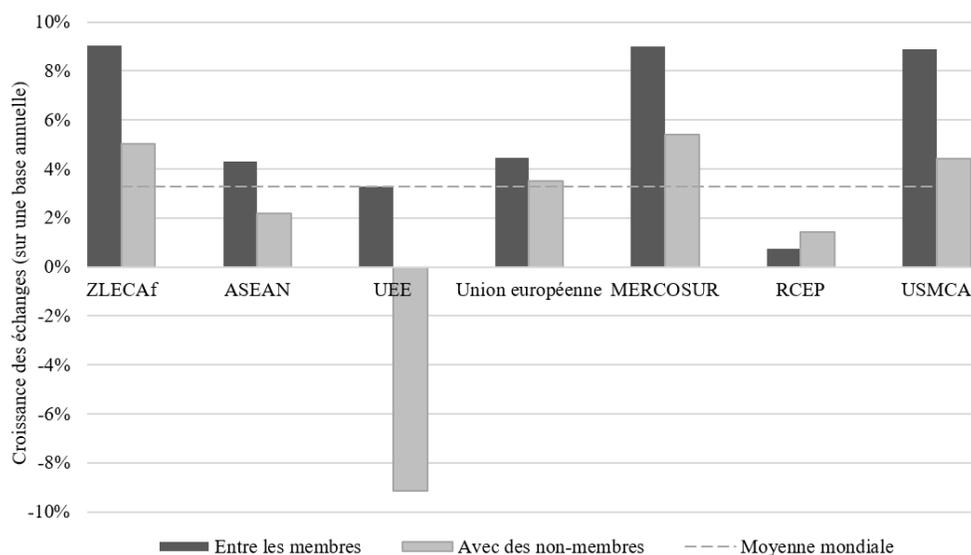
<sup>3</sup> CNUCED, « Global trade update », juin 2023 ; CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement 2023 – Croissance, dette et climat : réaligner l'architecture financière mondiale* (Genève, 2024).

11. Dans ce contexte, la croissance des échanges au sein des accords commerciaux régionaux a dépassé la croissance des échanges avec les pays non membres d'accords commerciaux régionaux (voir figure V). Par exemple, depuis 2021, les échanges entre 47 États d'Afrique au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine ont augmenté deux fois plus vite que les échanges avec des pays extérieurs à la Zone. Cette tendance est également manifeste pour d'autres arrangements commerciaux régionaux, notamment le Marché commun du Sud (MERCOSUR) entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ou l'Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis du Mexique, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

12. Parmi les exceptions à cette tendance figurent le Partenariat économique global régional et l'Union économique eurasiatique<sup>4</sup>. La croissance des échanges au sein du Partenariat économique global régional a été plus lente que la croissance des échanges avec les non-membres, en raison de la contraction des échanges entre les économies développées du Partenariat et la Chine ainsi qu'entre les économies de l'Asie de l'Est<sup>5</sup>. Le ralentissement du commerce extrarégional des cinq membres de l'Union économique eurasiatique s'explique par la forte baisse des échanges entre la Fédération de Russie et l'Union européenne, les États-Unis et d'autres grandes économies développées.

Figure V

**Croissance des échanges au sein de certains accords commerciaux régionaux par rapport à la croissance des échanges dans le cadre d'accords avec des non-membres, 2021-2023**



Source : Calculs établis par la CNUCED à partir des données de la base de données Comtrade de l'ONU et du Global Trade Update de la CNUCED.

Abréviations : ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; RCEP = Partenariat économique global régional ; UEE = Union économique eurasiatique ; USMCA = Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis du Mexique ; ZLECAf = Zone de libre-échange continentale africaine.

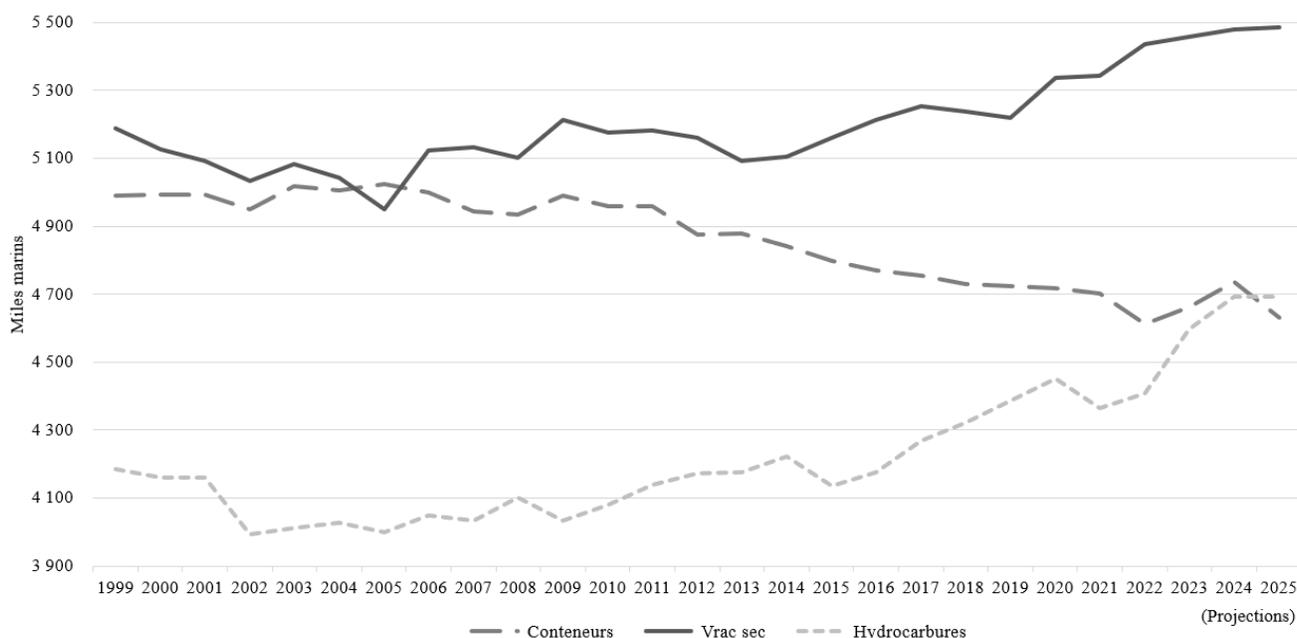
<sup>4</sup> Le Partenariat économique global régional est composé des 10 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, et Viet Nam) ainsi que de l'Australie, de la Chine, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la République de Corée. Les membres de l'Union économique eurasiatique sont l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Kirghizistan.

<sup>5</sup> CNUCED, « Global trade update », décembre 2023.

13. Les répercussions des événements géopolitiques se sont fait sentir au niveau des transports et des services de logistique nécessaires au commerce. En raison de la guerre en Ukraine, la demande de céréales adressée au pays s'est reportée sur d'autres sources, ce qui a entraîné un allongement des distances à parcourir. L'offre de transport maritime à court terme étant fixe, les pays importateurs doivent payer pour un plus grand nombre de jours de navigation, alors que les taux d'affrètement journaliers des navires sont également plus élevés. On peut observer un effet similaire au niveau de l'évolution de la structure des échanges commerciaux d'hydrocarbures : les exportations d'hydrocarbures depuis la Fédération de Russie ont de plus en plus pour destination l'Inde ou la Chine, plutôt que l'Europe, et parcourent donc une plus grande distance (voir figure VI).

14. La récente crise en mer Rouge a conduit à une augmentation des coûts du transport maritime par conteneurs, puisque de nombreux navires choisissent de contourner l'Afrique du Sud plutôt que d'emprunter le canal de Suez, ce qui a entraîné un accroissement des distances parcourues et une hausse globale des taux d'affrètement journaliers pour les porte-conteneurs<sup>6</sup>. En outre, le temps étant une variable plus importante pour le transport par conteneurs que pour les cargaisons de vrac sec et liquide, les transporteurs ont augmenté la vitesse de déplacement pour les trajets qui contournent l'Afrique du Sud, ce qui s'est traduit par une hausse des dépenses de carburant et des émissions de gaz à effet de serre.

Figure VI  
Distance moyenne parcourue pour les trois principaux types de marchandises, depuis 1999



Source : Calculs établis par la CNUCED à partir des données du Shipping Intelligence Network de Clarksons Research.

15. La tendance à long terme de la distance parcourue par les porte-conteneurs pour une tonne moyenne de fret a été à la baisse, compte tenu de la part croissante du commerce intra-asiatique dans le commerce conteneurisé total (voir figure VI). Cependant, depuis les événements survenus en mer Rouge, les données les plus

<sup>6</sup> CNUCED, « Naviguer en eaux troubles. L'impact sur le commerce mondial de la perturbation des routes maritimes de la mer Rouge, de la mer Noire et du canal de Panama – Évaluation rapide de la CNUCED », février 2024.

récentes indiquent une augmentation des distances parcourues par les marchandises conteneurisées. Les prévisions pour 2025 reposent sur l'hypothèse que le trafic passant par le canal de Suez reprendra comme avant les attaques contre les navires et sans être entravé.

16. Le déclin du trafic passant par le canal de Panama, imputable à une pénurie d'eau douce, nécessaire au remplissage des écluses, qui s'explique principalement par les changements climatiques, a également perturbé les services maritimes mondiaux. La réduction du nombre de routes disponibles a entraîné un transfert des services conteneurisés en provenance d'Asie. Au lieu de décharger dans les ports de la côte est des États-Unis, davantage de navires font escale dans les ports de la côte ouest. Les conteneurs sont ensuite transportés par des services intermodaux (rail ou route) jusqu'à leur destination finale dans l'est du pays. Ce transfert modal est plus coûteux et entraîne une hausse des émissions de gaz à effet de serre<sup>7</sup>.

### C. Effets des nouvelles politiques industrielles des grandes économies sur le commerce

17. L'un des principaux moteurs de la dynamique récente du commerce, en particulier de la reconfiguration des flux commerciaux bilatéraux entre les grandes économies, est l'adoption de nouvelles politiques industrielles par ces économies. Par exemple, les États-Unis ont adopté la loi sur la réduction de l'inflation et la loi sur la création d'incitations utiles à la production de semi-conducteurs (CHIPS) et la science en août 2022, et l'Union européenne a présenté le plan industriel du pacte vert, qui comprend un mécanisme d'ajustement aux frontières, en février 2023.

18. Les politiques industrielles actuelles se caractérisent par des objectifs d'amélioration des capacités d'approvisionnement et de la compétitivité dans les secteurs qui ont un rôle à jouer pour atteindre le niveau zéro émission nette d'ici 2050, comme la transition énergétique, ou qui sont considérés comme stratégiques dans l'économie numérique en pleine expansion, notamment les technologies de l'information et des communications (TIC)<sup>8</sup>. L'investissement public, les crédits d'impôt, les mécanismes d'ajustement aux frontières destinés à contrôler les fuites de carbone et les subventions visant à promouvoir le développement des technologies et des compétences ainsi que des capacités d'approvisionnement dans les entreprises nationales sont autant de mesures envisageables pour atteindre ces objectifs.

19. Le rôle central que jouent les minéraux essentiels à la transition énergétique, tels que le lithium, le cobalt, le graphite et le nickel, dans la double transition, énergétique et numérique, est au cœur des débats relatifs aux nouvelles politiques industrielles. Ces minéraux sont des matières premières essentielles des technologies énergétiques propres, notamment les panneaux solaires, les turbines éoliennes et les batteries rechargeables pour les véhicules électriques. De même, plusieurs d'entre eux, par exemple l'arsenic, le cobalt, le palladium, le silicium et les minéraux de terres rares, sont utilisés dans les semi-conducteurs, eux-mêmes essentiels à la production de divers appareils électroniques et de technologies énergétiques propres<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Voir <https://transportgeography.org/contents/applications/transportation-bottlenecks/north-america-landbridge/>.

<sup>8</sup> Réka Juhász, Nathan J. Lane et Dani Rodrik, « The new economics of industrial policy », NBER Working Paper Series, n° 31538 (Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 2023).

<sup>9</sup> Omanjana Goswami, « Chipping in: critical minerals for semiconductor manufacturing in the U.S. », *MIT Science Policy Review*, vol. 4 (août 2023).

20. Face à l'explosion de la demande de minéraux essentiels à la transition énergétique, les grandes économies incluent dans leurs nouvelles politiques industrielles des mesures visant à garantir et à stabiliser l'accès à ces minéraux (voir TD/B/C.I/57). À la fin de 2023, 20,6 % de ces politiques concernaient les semi-conducteurs, tandis que 3,0 % d'entre elles portaient sur leurs matières premières en amont, notamment les minéraux essentiels<sup>10</sup>. Tirant parti de la forte demande, les pays producteurs de minéraux essentiels adoptent des mesures politiques visant à stimuler la création de valeur ajoutée au niveau national et d'autres formes de développement industriel, par exemple la stratégie 2023-2030 sur les minéraux essentiels de l'Australie, la stratégie canadienne sur les minéraux critiques, la stratégie nationale sur le lithium pour le Chili et son peuple et la stratégie sur l'enrichissement des minéraux pour la Namibie. L'objectif de ces stratégies est de créer la valeur ajoutée au niveau local tout au long de la chaîne de valeur des minéraux grâce à la participation de l'État, à l'attraction d'investissements, à la formation professionnelle et à l'appui à la recherche et au développement.

21. Beaucoup de ces politiques industrielles pouvant être considérées comme des mesures commerciales, elles ont des effets directs et indirects sur la dynamique du commerce. Selon des recherches, 2 500 mesures de politique industrielle ont été prises dans le monde, dont 71 % ont une incidence sur les flux d'échanges et d'investissement<sup>11</sup>. Beaucoup des mesures figurant dans les politiques industrielles récentes, par exemple les prescriptions relatives à la teneur en éléments d'origine locale, l'accès préférentiel aux matières premières accordé aux producteurs locaux ou la localisation des passations des marchés publics, favorisent explicitement les entreprises nationales<sup>12</sup>.

22. Les mesures de politique commerciale, notamment les subventions, augmentent également le risque que d'autres pays prennent des mesures de représailles<sup>13</sup>. Selon des données récentes concernant la Chine, l'Union européenne et les États-Unis, qui sont à l'origine de 48 % des nouvelles mesures de politique industrielle en 2023, si une grande économie accorde une subvention à un produit donné, il existe une probabilité moyenne de 73,8 % qu'une autre grande économie accorde une subvention au même produit dans un délai d'un an<sup>14</sup>. En outre, les subventions sont souvent contestées devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Par exemple, selon les données de l'OMC, 10 des 49 affaires qui concernent la Chine portent sur des subventions industrielles<sup>15</sup>. D'autres pays utilisent également des subventions qui ont été contestées devant l'OMC<sup>16</sup>.

23. En influençant les flux commerciaux internationaux, les politiques industrielles des grandes économies qui pèsent lourd dans l'économie internationale ont des répercussions importantes sur d'autres pays. La figure VII présente l'évolution de certaines relations de dépendance commerciale bilatérale, ventilées par secteurs de produits. Entre 2021 et 2023, les échanges de produits liés aux technologies de l'information et des communications entre les États-Unis et la Chine ont baissé de 8 %, mais ces échanges semblent avoir été remplacés par des échanges avec d'autres

<sup>10</sup> Simon Evenett *et al.*, *The Return of Industrial Policy in Data*, document de travail du Fonds monétaire international (FMI), n° WP/24/1 (2024).

<sup>11</sup> Simon J. Evenett et Fernando Martin Espejo, « Why the return of industrial policy matters for business », IMD, 8 janvier 2024.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Lorenzo Rotunno et Michele Ruta, *Trade Spillovers of Domestic Subsidies*, document de travail du FMI, n° WP/24/41 (2024).

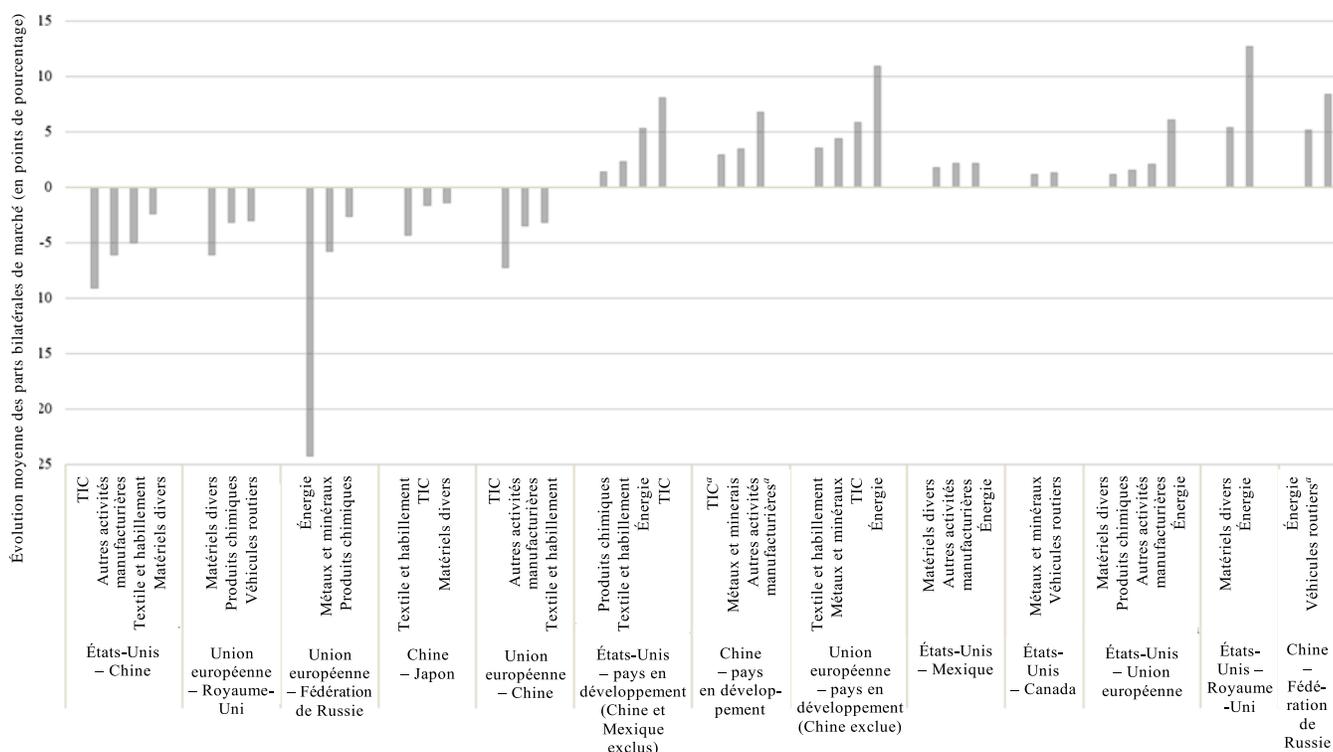
<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Ces chiffres n'incluent pas les dernières affaires examinées par le mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

<sup>16</sup> Voir [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/dispu\\_f/dispu\\_status\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dispu_status_f.htm).

partenaires, par exemple le Mexique pour les États-Unis et d'autres pays en développement pour la Chine. Comme le montre la figure, ces répercussions peuvent être positives ou négatives en fonction des caractéristiques commerciales de chaque pays, notamment la taille, le degré de diversification économique, le degré d'intégration dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et les types de biens exportés.

Figure VII  
Évolution de certaines interdépendances commerciales par secteur de produits, 2021-2023



Source : Calculs établis par la CNUCED à partir des données de la base de données Comtrade de l'ONU. Les secteurs sont définis sur la base de la Classification type pour le commerce international.

Note : Le calcul des parts bilatérales est basé sur les importations, sauf indication contraire.

<sup>a</sup> Dans ces cas, le calcul des parts bilatérales est basé sur les exportations.

### III. Réaliser des gains commerciaux inclusifs

24. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le commerce international est présenté comme un moteur du développement (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, paragraphes 79-92). En effet, au cours des trois décennies qui ont précédé l'élaboration du Programme 2030, la part des exportations mondiales dans le produit intérieur brut (PIB) mondial est passée de 20 %, en 1984, à 30 %, en 2014. Sur la même période, la part des personnes pauvres dans la population mondiale, qui était de presque 50 % en 1984, a baissé pour s'établir à environ 11 % en 2014<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Banque mondiale et OMC, *The Role of Trade in Ending Poverty* (Genève, OMC, 2015) ; Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality* (Washington, 2016).

25. Depuis 2015, cependant, la croissance du commerce mondial est plus irrégulière et le commerce est considéré davantage comme une source du creusement des inégalités à l'intérieur des pays que comme un moteur du resserrement des écarts de revenus entre les pays. En 2020, la pandémie de COVID-19 a réduit à néant des décennies de progrès en matière de lutte contre la pauvreté, ce qui a gravement porté préjudice aux personnes les plus démunies<sup>18</sup>. Les effets déstabilisateurs de la COVID-19 sur l'économie mondiale se sont atténués, du moins au niveau global, mais une série d'incidents géopolitiques survenus au cours des dernières années ont empêché de nombreux pays en développement de se relever complètement après la crise socioéconomique engendrée par la pandémie.

26. Dans ce contexte, dans la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, les dirigeants du monde entier ont réaffirmé leur engagement à « prendre des mesures audacieuses, ambitieuses, régulières, justes et transformatrices, ancrées dans la solidarité internationale et une coopération efficace à tous les niveaux » et à « opérer un changement systémique pour faire advenir un monde plus inclusif, plus juste, plus pacifique, plus résilient et plus durable pour l'humanité et la planète, et pour les générations actuelles et futures » (résolution 78/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 9).

27. Le commerce ne peut jouer un rôle à part entière dans l'obtention de résultats durables et inclusifs que si les gains commerciaux sont répartis de manière plus inclusive au sein de la population, en particulier parmi les personnes les plus pauvres et les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, ainsi qu'entre les pays. Cette approche pourrait permettre d'améliorer la situation de ces communautés, en insufflant un sentiment d'espoir et d'optimisme pour un avenir plus radieux.

28. D'un point de vue analytique, les gains tirés du commerce sont calculés comme la somme du surplus du consommateur et du bénéfice du producteur correspondant aux transactions commerciales internationales de chaque pays. Dans une perspective d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable en ne laissant personne de côté, et aux fins du présent rapport, on peut également interpréter ces gains comme des occasions supplémentaires offertes à un plus grand nombre d'acteurs économiques et de pays de participer au commerce et de favoriser des évolutions socioéconomiques positives à moyen et long terme.

29. La présente section vise à : a) évaluer l'inclusivité du commerce international aujourd'hui ; b) examiner les mesures qui peuvent améliorer l'inclusivité des gains commerciaux, l'accent étant plus particulièrement mis sur les objectifs de développement durable n° 5, sur l'autonomisation économique des femmes, et n° 8, sur la croissance économique inclusive et durable ; c) aborder dans les grandes lignes les domaines dans lesquels il est possible de renforcer les partenariats mondiaux au titre de l'objectif de développement durable n° 17 afin de favoriser des gains commerciaux inclusifs dans le cadre de la dynamique actuelle du commerce.

## A. Degré d'inclusivité du commerce aujourd'hui

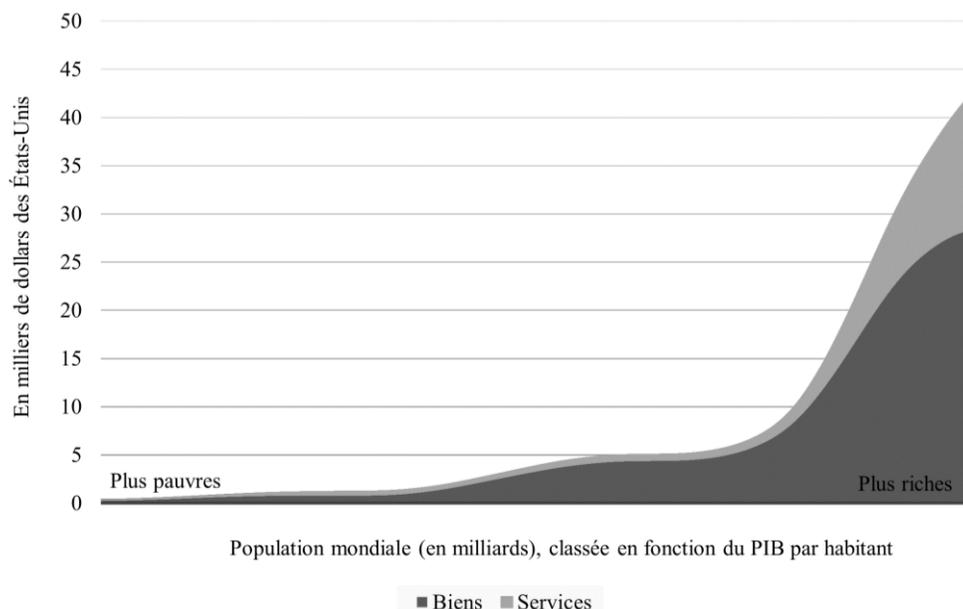
30. Quel est le degré d'inclusivité du commerce international actuellement ? Les statistiques permettent de confirmer la convergence économique entre les pays au cours des dernières décennies, lorsque les pays en développement ont considérablement intensifié leur participation au commerce international. Cependant, en termes monétaires, des divergences persistent entre les pays lorsque les gains tirés

<sup>18</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable 2020* (publication des Nations Unies, 2021).

du commerce sont mesurés à l'aide du commerce par habitant de chaque pays, calculé comme le rapport entre les importations et exportations totales de biens et de services du pays et sa population au cours de la même année.

Figure VIII

**Répartition du commerce par habitant en fonction du niveau de revenu, 2022**



Source : Calculs établis par la CNUCED à partir des données UNCTADstat.

31. La figure VIII montre que les gains commerciaux continuent d'être concentrés dans les pays les plus riches. Le graphique représente la répartition du commerce par habitant parmi les 8 milliards d'habitants de la planète, classés en fonction du PIB par habitant de leur pays. Les cohortes les plus pauvres, soit 3 milliards de personnes, participent à peine au commerce international : leur commerce par habitant est inférieur à 2 000 dollars. L'indicateur commence à augmenter lorsque l'on dépasse le seuil d'environ 5,5 milliards d'habitants. Pour la cohorte la plus riche, qui représente 1 milliard de personnes, le commerce par habitant se chiffre entre 30 000 et 45 000 dollars. Cette cohorte domine également le commerce des services.

32. Cette distribution asymétrique s'explique par de nombreux facteurs. Les pays dont le commerce par habitant est faible ont en commun un schéma de participation aux chaînes de valeur mondiales. Certains sont dépendants des exportations de produits de base et ne participent pas efficacement aux chaînes de valeur mondiales<sup>19</sup>. Dans le cas de certains minéraux, ce sont les activités d'extraction qui créent le moins de valeur ajoutée. En revanche, cette dernière augmente au cours des processus ultérieurs d'enrichissement, de traitement et de raffinage de ces minéraux ainsi que lors de la fabrication de composants. Parmi les autres pays situés en bas de l'échelle du commerce par habitant se trouvent des pays en développement participant aux processus des chaînes de valeur mondiales qui produisent une faible valeur ajoutée, tels que l'assemblage, tandis que les activités de transformation à plus forte valeur ajoutée et les activités d'aval se déroulent généralement à l'extérieur de ces pays (voir [TD/B/C.1/57](#)).

<sup>19</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2017 : Compétences et chaînes de valeur mondiales* (Paris, 2017).

33. Selon le même principe, les échanges de produits agricoles reflètent également les grandes différences de valeur ajoutée des différents segments des chaînes de valeur agricoles, notamment celles du café et du cacao. Plus précisément, la part de la valeur ajoutée des produits alimentaires et des autres produits agricoles de consommation qui revient aux producteurs ne représente généralement qu'une petite fraction de la valeur totale, même si la situation varie considérablement d'un produit et d'un pays à l'autre. Des études portant sur différentes chaînes de valeur ont révélé une grande hétérogénéité des montants perçus par les agriculteurs, les intermédiaires et les exportateurs, y compris au sein d'un même pays<sup>20</sup>. Néanmoins, les marges bénéficiaires généralement étroites des petits producteurs les rendent très vulnérables aux chocs extérieurs tels que les phénomènes météorologiques et les événements géopolitiques. Par exemple, la guerre en Ukraine a été à l'origine d'une forte volatilité des prix des engrais et d'une incertitude importante les concernant, et les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest ont fait face à une augmentation de 30 % des prix internationaux des engrais par rapport à l'année précédente pendant la période de plantation, entre mai et juillet 2022<sup>21</sup>.

34. En ce qui concerne la répartition des gains commerciaux entre les pays, une augmentation du commerce par habitant ne signifie pas nécessairement que les avantages tirés du commerce sont partagés de manière inclusive à l'intérieur d'un pays. Au contraire, l'intégration commerciale, mesurée par la part des échanges dans le PIB, entraîne souvent une augmentation des inégalités de revenus, mesurées par le coefficient de Gini, comme le montre la figure IX.

35. Dans la partie supérieure gauche, on trouve certains pays en développement, notamment l'Égypte, la Türkiye et le Viet Nam, où la croissance du commerce s'est accompagnée d'une réduction des inégalités de revenus. Dans la partie supérieure droite se trouvent plusieurs pays en développement et plusieurs grandes économies dans lesquels une croissance du commerce est allée de pair avec une augmentation des inégalités de revenus. De nombreux travaux de recherche établissent un lien de causalité entre la croissance du commerce et la répartition des revenus d'un pays<sup>22</sup>. Toutefois, ce lien est également fortement influencé par un ensemble de caractéristiques propres à chaque pays, notamment sa puissance économique générale, au regard de ses ressources humaines, naturelles et financières, de ses capacités techniques et institutionnelles et de ses politiques relatives à l'emploi et à l'égalité des genres, entre autres facteurs.

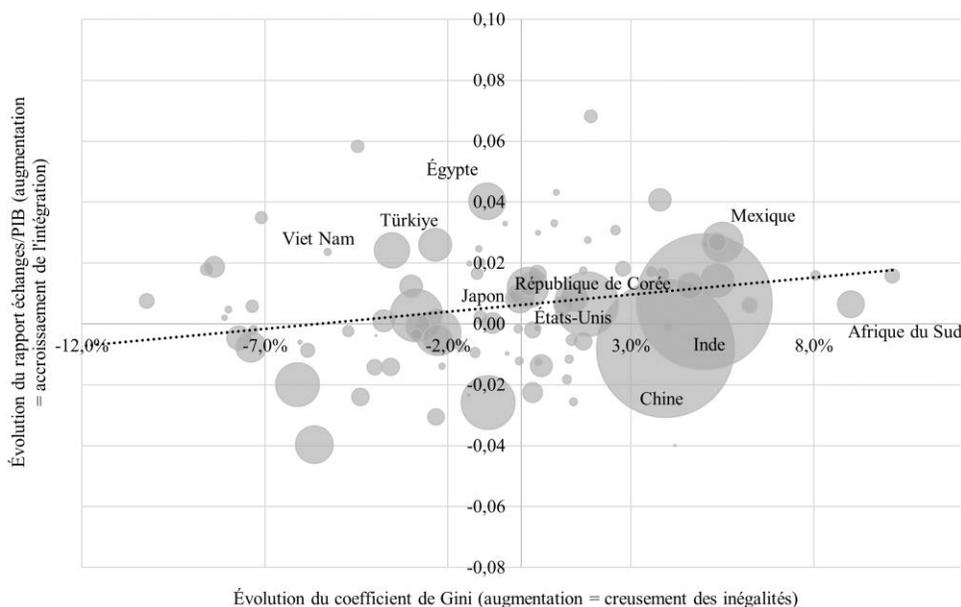
---

<sup>20</sup> Par exemple, des données recueillies auprès de 168 producteurs de maïs et 111 négociants dans trois provinces de la République démocratique populaire lao ont montré que les prix étaient très hétérogènes d'une province à l'autre et que les membres de coopératives obtenaient une prime importante pour leur maïs, même lorsque l'on contrôlait la forme sous laquelle il était vendu (en épis ou en grains). Voir CNUCED, *Analysing the Maize Value Chain for Export in Lao People's Democratic Republic* (Genève, 2020).

<sup>21</sup> Les données de la Banque mondiale sur les prix montrent que les prix internationaux des principaux engrais ont augmenté de manière significative entre juillet 2021 et juillet 2022, comme suit : 27,9 % pour l'hydrogénophosphate d'ammonium, 32,6 % pour le superphosphate triple et 36,1 % pour l'urée. Voir, par exemple, Dani Rodrik, « A primer on trade and inequality », août 2021.

<sup>22</sup> Voir, par exemple, Rodrik, « A primer on trade and inequality ».

Figure IX  
Évolution de l'intégration commerciale et des inégalités, 2000-2022



Source : Calculs établis par la CNUCED à partir de données UNCTADstat et des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. La taille des bulles est proportionnelle à la taille de la population.

## B. Combiner les politiques pour promouvoir des gains commerciaux inclusifs

36. La croissance du commerce à elle seule ne suffira pas à aider les pays à bénéficier de gains commerciaux plus inclusifs. La politique commerciale doit être combinée à des mesures cohérentes et favorables qui répondent aux besoins des personnes ou des segments de la population qui ne profitent pas des gains commerciaux. Dans la présente sous-section sont présentés deux exemples de combinaisons de mesures : l'un porte sur la promotion de l'autonomisation économique des femmes travaillant dans le secteur du commerce (objectif de développement durable n° 5) et l'autre sur les mesures visant à favoriser la participation effective des acteurs économiques à une économie numérique en pleine expansion (objectif de développement durable n° 8).

### *Cas 1 : avantages tirés de l'autonomisation économique des femmes*

37. La relation entre les politiques commerciales et les effets des différentes dynamiques du commerce sur les femmes et les hommes dans leurs nombreux rôles économiques est complexe et multiforme. Le commerce peut créer des possibilités d'emploi pour les femmes, en particulier dans les industries orientées vers l'exportation. Cependant, il peut aussi exacerber les inégalités existantes si les besoins spécifiques des femmes ne sont pas pris en compte dans la conception des politiques.

38. On estime que 6 400 milliards de dollars par an sont nécessaires dans 48 pays en développement pour combler les disparités fondées sur le genre dans des domaines clés et pour faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable n° 5

et 8, entre autres<sup>23</sup>. Établir l'égalité des genres devrait permettre de débloquer des gains de productivité au niveau mondial. Par exemple, selon les estimations, une augmentation de la participation des femmes à la population active et de leur représentation aux postes de direction dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques contribuerait à hauteur de 7 000 milliards de dollars à l'économie mondiale<sup>24</sup>.

39. Les femmes sont toujours sous-représentées dans les secteurs des biens et services marchands dans toutes les régions<sup>25</sup>. Dans les pays en développement, elles représentent 39 % de la main-d'œuvre de ces secteurs<sup>26</sup>. En 2020, leur contribution à la valeur ajoutée nationale des exportations brutes en Afrique était estimée à un quart de la valeur exportée générée par les hommes<sup>27</sup>. En outre, les industries orientées vers l'exportation à faible intensité technologique, telles que les produits alimentaires, les boissons et le textile, qui emploient généralement plus de femmes, se voient souvent imposer des droits de douane plus élevés sur les intrants importés, ce qui peut entraîner une augmentation des coûts liés au commerce et, en fin de compte, nuire à la compétitivité des secteurs qui offrent des possibilités d'emploi aux femmes<sup>28</sup>.

40. On estime que la transition vers une économie mondiale verte permettra de créer 122 millions d'emplois dans le secteur de l'énergie d'ici à 2050<sup>29</sup>, dont la plupart seront probablement concentrés sur les professions moyennement qualifiées et les secteurs dont la main-d'œuvre est actuellement dominée par les hommes<sup>30</sup>. Des interventions ciblées seront donc nécessaires pour garantir que les femmes profitent pleinement et équitablement des nouvelles possibilités. De nombreuses politiques industrielles nouvelles sont constituées de stratégies numériques ou se concentrent sur les technologies de transition vers l'énergie verte. La transformation numérique peut également ouvrir des voies prometteuses pour l'autonomisation économique des femmes, en favorisant la croissance et la diversification des entreprises grâce à leur participation au commerce électronique. Toutefois, le passage à des secteurs de plus haute technologie à la suite de la transformation numérique peut également avoir des conséquences négatives pour la main-d'œuvre féminine<sup>31</sup>. La modernisation

<sup>23</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et ONU, *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2023* (2023).

<sup>24</sup> Dawn Holland et Katrina Ell, « Close the gender gap to unlock productivity gains: limited and divergent progress has been made elevating females in the workplace », Moody's Analytics, mars 2023, disponible à l'adresse suivante : [www.moody.com/web/en/us/insights/resources/close-the-gender-gap-to-unlock-productivity-gains.pdf](http://www.moody.com/web/en/us/insights/resources/close-the-gender-gap-to-unlock-productivity-gains.pdf).

<sup>25</sup> Part des femmes salariées dans les secteurs de biens et services marchands au niveau mondial, selon les données les plus récentes (2022) : agriculture, foresterie et pêche (38,5 %) ; exploitation minière et extraction en carrière (14,5 %) ; industrie manufacturière (41,9 %) ; services publics de distribution (20,9 %) ; transport, stockage et services de communication (15,3 %) ; activités financières et d'assurances (47,2 %) ; autres services (57,3 %). Voir Organisation internationale du Travail (OIT), « Indicateurs et outils de données », base de données ILOSTAT, disponible à l'adresse suivante : <https://ilostat.ilo.org/fr/data/> (consultée le 15 avril 2024).

<sup>26</sup> Calculs établis par la CNUCED à partir des données de la base de données ILOSTAT (consultée le 15 avril 2024).

<sup>27</sup> Calculs établis par la CNUCED à partir des données de la base de données ILOSTAT et des données de l'OCDE, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/data.html> (consultée le 15 avril 2024).

<sup>28</sup> Banque mondiale et OMC, *Les femmes et le commerce : Le rôle du commerce dans la promotion de l'égalité hommes-femmes* (Washington, Banque mondiale, 2020).

<sup>29</sup> Agence internationale pour les énergies renouvelables et Organisation internationale du Travail, *Renewable Energy and Jobs: Annual Review 2021* (Abou Dhabi et Genève, 2021).

<sup>30</sup> OIT, *Skills for a Greener Future: A Global View – Based on 32 Country Studies*, (Genève, 2019).

<sup>31</sup> Amalie Giødesen Thystrup, « Gender-inclusive governance for e-commerce, digital trade, and trade in services », dans *Trade Policy and Gender Equality*, Amrita Bahri, Dorotea Lopez et Jan Remy, dir. publ. (Cambridge University Press, 2023).

technologique a en effet été largement associée à une déféminisation de la main-d'œuvre<sup>32</sup>, ce qui suscite des inquiétudes quant aux effets sexospécifiques de la transition des entreprises vers une production plus sophistiquée.

41. La politique commerciale peut contribuer à réduire les inégalités de genre et à promouvoir l'inclusivité des objectifs commerciaux. Le nombre d'accords commerciaux qui prennent en compte les questions de genre a beaucoup augmenté. En effet, près d'un tiers des arrangements commerciaux régionaux déclarés à l'OMC contiennent des dispositions relatives au genre. L'inclusion de chapitres indépendants sur le genre dans les accords commerciaux a permis de mettre davantage en avant les questions de genre dans l'élaboration des politiques commerciales. Des pays comme l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, l'Équateur, Israël, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni and l'Uruguay incluent de tels chapitres dans leurs accords commerciaux bilatéraux. Étant donné que la plupart de ces dispositions ou chapitres sont très récents, peu d'éléments permettent pour l'instant de déterminer s'ils ont permis d'améliorer la situation des femmes.

42. Aux niveaux national ou régional, une politique commerciale ciblée sur certains secteurs commerciaux à forte représentation féminine pourrait favoriser de manière directe et immédiate un partage plus inclusif des gains commerciaux au bénéfice des femmes. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, par exemple, le commerce transfrontière informel à petite échelle constitue une source cruciale de revenus, en particulier pour les femmes et les populations vulnérables qui vivent dans les régions frontalières, et représente jusqu'à 30 à 40 % du commerce régional<sup>33</sup>. Alors que la majorité des petits commerçants informels sont des femmes, celles-ci ne profitent que marginalement de ces échanges en raison des obstacles réglementaires, des droits de douane élevés, des insuffisances des infrastructures aux frontières et des lacunes en matière d'information concernant les règles commerciales, la demande sur le marché et les prix, ainsi que des difficultés liées à l'enregistrement des entreprises, à l'accès au capital et aux capacités de création de valeur ajoutée<sup>34</sup>.

43. Des travaux menés par la CNUCED auprès des gouvernements de pays d'Afrique orientale et australe (Botswana, Kenya, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Zambie) suggèrent que des interventions relativement simples des États pourraient favoriser une augmentation considérable des gains commerciaux pour les femmes qui travaillent dans le commerce transfrontière informel. Comme indiqué plus haut, les commerçantes font face à des obstacles généralisés au commerce, dont certains pourraient résulter d'un manque de connaissances et de compétences commerciales. Des mesures prises par les États ont contribué à réduire ces obstacles en améliorant les compétences commerciales des commerçantes et leurs connaissances des règles commerciales, des procédures douanières et de l'esprit d'entreprise, ainsi que de leurs droits et obligations. Ce soutien a ainsi aidé les commerçantes à franchir la frontière par des voies légitimes et à entamer des procédures de régularisation de leurs activités, ce qui a favorisé une augmentation et une stabilisation de leurs revenus commerciaux et un renforcement de leur sécurité personnelle<sup>35</sup>.

<sup>32</sup> CNUCED, *Relier le commerce et le genre dans l'optique d'un développement durable – Cadre analytique et directeur* (New York, 2022).

<sup>33</sup> CNUCED, *Borderline: Women in Informal Cross-border Trade in Malawi, the United Republic of Tanzania and Zambia* (Genève, 2019).

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Pour de plus amples informations, voir <https://unctad.org/project/informal-cross-border-trade-empowerment-women-economic-development-and-regional-integration>.

*Cas 2 : avantages tirés des politiques de concurrence et de protection des consommateurs dans l'économie numérique*

44. Au cours des deux dernières décennies, le commerce s'est transformé sous l'effet de l'essor rapide de l'économie numérique. Les plateformes numériques se sont développées grâce aux progrès technologiques et ont contribué à l'apparition de nouveaux modèles d'entreprise ainsi qu'à la création de nouveaux canaux d'accès aux marchés internationaux et à la production de nouveaux biens et services. L'utilisation généralisée des services en ligne pendant la pandémie a également permis à l'économie numérique de devenir plus grande (voir TD/B/C.I/CLP/74).

45. Avec l'essor de la numérisation, les entreprises et les consommateurs passent de plus en plus en ligne, ce qui permet à un plus grand nombre d'acteurs économiques qu'auparavant de participer directement au commerce. Cependant, la croissance de l'économie numérique ne se traduit pas automatiquement par des gains commerciaux inclusifs, tous les pays n'étant pas également placés pour tirer parti de la numérisation. Dans les pays les moins avancés, par exemple, seulement 6 % des personnes en moyenne font des achats en ligne, contre 62 % dans les économies avancées. En outre, moins de la moitié de la population des pays les moins avancés dispose d'un accès au réseau mobile 4G, qui joue un rôle essentiel à l'appui du commerce numérique<sup>36</sup>.

46. Des autorités de la concurrence du monde entier examinent des mesures possibles pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles sur les marchés numériques sans étouffer l'innovation. Ces mesures permettraient de répartir les bénéfices liés à la croissance de l'économie numérique entre les différents acteurs économiques et de favoriser des gains commerciaux inclusifs. De plus en plus de pays ont renforcé leur cadre juridique en matière de concurrence ou mis en œuvre de nouvelles réglementations relatives aux plateformes numériques. Ils ont par ailleurs de plus en plus recours à des instruments juridiques non contraignants, tels que les lignes directrices et les études et analyses de marché, et appliquent plus rigoureusement la législation. Par exemple, la Chine a publié des lignes directrices sur l'économie des plateformes<sup>37</sup>, le Nigéria a publié des lignes directrices sur les définitions des marchés, notamment sur le prix nul et les plateformes numériques<sup>38</sup>, Singapour a publié des lignes directrices révisées sur les définitions des marchés et l'abus de position dominante<sup>39</sup>, l'Afrique du Sud a réalisé des études de marché et révisé les lignes directrices sur les petites fusions d'entreprises<sup>40</sup> et la Thaïlande a publié des lignes directrices sur les pratiques commerciales déloyales entre les plateformes de livraison de nourriture et les exploitants de restaurants<sup>41</sup>. Toutefois, les autorités de la concurrence des pays en développement rencontrent des difficultés liées à leur manque d'expérience et de ressources et aux obstacles juridiques qui les empêchent de réglementer les entreprises situées à l'étranger.

47. Par ailleurs, à l'ère numérique, la protection des consommateurs doit s'étendre aux transactions en ligne, à la confidentialité des données et aux services numériques afin que les consommateurs ne soient pas exploités ou trompés sur le marché en

<sup>36</sup> CNUCED, *Accélérer la mise en œuvre des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique – Troisième édition* (Genève, 2023).

<sup>37</sup> Sofia Baruzzi, « China enforces antitrust guidelines on its online economy », China Briefing, 19 février 2021.

<sup>38</sup> Nigéria, Commission fédérale de la concurrence et de la protection des consommateurs, « Commission's notice on market definition », 2019.

<sup>39</sup> Voir [www.cccs.gov.sg/legislation/competition-act](http://www.cccs.gov.sg/legislation/competition-act).

<sup>40</sup> Afrique du Sud, Département du commerce, de l'industrie et de la concurrence, « Guidelines on small merger notification », *Government Gazette* n° 47302 (14 octobre 2022).

<sup>41</sup> Thaïlande, Commission de la concurrence commerciale, « Trade Competition Commission ruling on unfair discriminatory trade practice of food delivery services via application », 24 février 2021.

ligne<sup>42</sup>. La protection des consommateurs ne se limite pas à garantir les droits, la sécurité et les intérêts des personnes, elle joue également un rôle central dans la promotion d'une consommation et d'une production responsables, en assurant aux consommateurs un accès à des informations exactes et transparentes sur les produits et les services.

48. Figurant parmi les initiatives commerciales à fort impact issues du Forum du commerce des Nations Unies de 2023<sup>43</sup>, les politiques relatives à la protection des consommateurs et à la concurrence contribuent à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 12 et à l'obtention de gains commerciaux inclusifs, aidant ainsi les pays à encourager les entreprises comme les personnes à adopter des pratiques plus durables. Lorsque des consommateurs responsabilisés reconnaissent l'importance des produits durables et prennent des décisions éclairées, les entreprises sont encouragées à se faire concurrence au niveau de la durabilité. À mesure que cette dernière devient une priorité pour les décideurs politiques du monde entier, il est de plus en plus attendu des marchés qu'ils produisent des résultats durables. C'est sur ce point que les politiques relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs et la durabilité se rencontrent. Ces politiques étant propices à l'amélioration de l'efficacité et de l'équité des marchés, elles sont bien placées pour favoriser un partage plus inclusif des gains commerciaux.

### **C. Renforcer les partenariats mondiaux : faire en sorte que les politiques industrielles contribuent à l'inclusivité des gains commerciaux**

49. Comme cela a été vu plus haut, les politiques industrielles actuelles ont des effets considérables sur la dynamique des échanges. Il s'agit alors de savoir si ces politiques, en particulier celles des grandes économies, façonneront un nouvel environnement commercial propice à un partage plus inclusif des gains commerciaux. Il est trop tôt pour apporter une réponse ferme à cette question. Toutefois, les disparités observées aujourd'hui dans la mise en œuvre des politiques industrielles suscitent des inquiétudes quant à l'élargissement des écarts de gains commerciaux entre les pays.

50. Premièrement, les disparités entre les économies développées et les pays en développement portent sur l'ampleur de leurs politiques industrielles. En 2023, plus des deux tiers des annonces relatives à des politiques industrielles émanaient des économies développées<sup>44</sup>. Cela s'explique par le fait que peu de pays en développement disposent de la capacité budgétaire et du cadre institutionnel nécessaires au financement et à la gestion des stratégies en matière de politique industrielle dont les grandes économies sont dotées<sup>45</sup>.

51. En plus d'avoir une assiette fiscale plus réduite que les économies développées, de nombreuses économies en développement doivent porter un lourd fardeau de la dette. La dette publique a été multipliée par quatre depuis 2000. En 2022, les pays en développement étaient redevables d'environ 27 600 milliards de dollars, soit à peu près 30 % du montant mondial total, et beaucoup d'entre eux restaient exposés à un

<sup>42</sup> CNUCED, « La protection des consommateurs peut contribuer à remettre les objectifs de développement sur les rails : cheffe de la CNUCED », 6 décembre 2023.

<sup>43</sup> Voir <https://unctad.org/fr/meeting/forum-onu-commerce-2023>.

<sup>44</sup> FMI, « Industrial policy convergence in IMF surveillance – Broad considerations », 29 février 2024.

<sup>45</sup> Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, *EQuIP: Enhancing the Quality of Industrial Policies – Designing a Transformative Industrial Policy Package* (Vienne, 2017).

risque élevé de surendettement<sup>46</sup>. Lorsque les États dépensent plus pour payer les intérêts que pour financer l'éducation ou la santé, il est peu probable qu'ils puissent financer des politiques industrielles<sup>47</sup>.

52. Le fossé budgétaire entre les grandes économies et la plupart des pays en développement pourrait être à la source de choix différents des grandes économies concernant les outils utilisés dans le cadre des politiques industrielles. Les subventions aux industries nationales constituaient une grande partie des outils de politique industrielle utilisés par les grandes économies en 2023. Elles prennent notamment la forme de subventions financières, de prêts et autres aides de l'État, de financements du commerce et d'apports de capitaux et de fonds propres. De leur côté, la plupart des économies en développement dépendent davantage des mesures commerciales, telles que les droits de douane, les exigences propres aux licences d'importation, l'imposition interne sur les importations et les taxes à l'exportation. La mise en œuvre de mesures relatives aux importations nécessite généralement moins de capacités administratives que l'octroi de subventions, et l'apport de recettes douanières peut contribuer à une hausse des recettes publiques<sup>48</sup>.

53. La deuxième source de disparités tient aux objectifs immédiats de l'« industrialisation ». D'un côté, l'objectif des politiques industrielles de nombreuses économies développées est de transformer leurs bases industrielles pour répondre aux impératifs liés aux changements climatiques tout en accroissant la compétitivité dans les secteurs stratégiques. De l'autre, beaucoup de pays en développement cherchent à se doter d'une capacité industrielle dont ils ne disposent pas encore. De nombreux pays en développement tributaires des produits de base ont notamment un intérêt immédiat à diversifier leur économie afin d'élargir leurs débouchés au-delà des exportations de produits primaires<sup>49</sup>. En outre, lorsqu'une grande partie de la population n'a pas accès à une électricité stable, comme c'est le cas pour de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, l'industrialisation peut être une priorité secondaire par rapport à l'accès universel à l'électricité<sup>50</sup>. En 2023, le montant des investissements dans les énergies propres dans les économies émergentes et les économies en développement était d'environ 250 milliards de dollars, contre près de 450 milliards de dollars pour les investissements dans les combustibles fossiles<sup>51</sup>.

54. Le système commercial multilatéral peut être favorable à la fois aux efforts faits par les pays en développement pour accélérer les progrès en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques abordables, fiables et modernes (objectif de développement durable n° 7) et à une croissance économique durable. Les règles de l'OMC couvrent certains éléments des politiques industrielles nationales, tels que les subventions et les mesures axées directement sur les importations et les exportations. En raison de la forte augmentation du nombre de mesures commerciales liées aux politiques industrielles ces dernières années, certaines mesures ont été portées devant

<sup>46</sup> CNUCED, « Un monde de dettes : Une entrave de plus en plus grande à la prospérité mondiale », 2024.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> FMI, « Industrial policy coverage in IMF surveillance ».

<sup>49</sup> Un pays est considéré comme tributaire des produits de base lorsque la part des matières premières dans ses exportations totales de marchandises est supérieure à 60 %.

<sup>50</sup> Selon l'Agence internationale de l'énergie, 600 millions de personnes en Afrique subsaharienne, soit un peu moins de 50 % de la population, ne disposaient pas d'un accès stable à l'électricité en 2022. Voir Agence internationale de l'énergie, « Access to electricity », dans *SDG7 : Data and Projections*, rapport en ligne (2023).

<sup>51</sup> Agence internationale de l'énergie, « Clean energy investment needs by region/country in the net zero scenario, 2022-2050 », graphique dans *Net Zero Roadmap : A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach*, Araceli Fernández et al. (Paris, 2023).

le mécanisme de règlement des différends de l'OMC<sup>52</sup>. En ce qui concerne ce mécanisme, les membres de l'OMC se sont engagés à mener des discussions en vue de disposer en 2024 au plus tard d'un système de règlement des différends efficace et pleinement opérationnel, accessible à tous les membres. Ils sont également convenus d'accélérer les discussions de manière inclusive et transparente, de s'appuyer sur les progrès déjà réalisés et de se pencher sur les questions non résolues, notamment les questions relatives aux procédures d'appel et de réexamen ainsi qu'à l'accessibilité<sup>53</sup>.

55. Ces dernières années, certains pays ont indiqué que des mesures spécifiques en matière de politique industrielle avaient pour objectif la « sécurité nationale ». Au titre de l'article XXI b) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les membres de l'OMC ne sont pas empêchés de prendre toutes mesures qu'ils estimeront nécessaires à la protection des intérêts essentiels de leur sécurité. Depuis 2019, le mécanisme de règlement des différends a examiné quatre affaires relatives à des mesures commerciales portant sur la protection de la sécurité nationale<sup>54</sup>.

56. En résumé, la portée, l'ampleur et le rythme des politiques industrielles varient considérablement d'un pays à l'autre, ce qui pourrait exacerber l'écart actuel de capacités technologiques et productives entre les différents pays, accentuant en retour la concentration des gains commerciaux dans les pays à revenu élevé.

#### IV. Conclusions et recommandations

**57. Au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, les dirigeants du monde entier ont confirmé leur engagement à agir de toute urgence pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Au cours des dernières décennies, les échanges ont alimenté une croissance économique rapide et substantielle dans de nombreux pays en développement et fortement contribué à la convergence économique entre les pays. Toutefois, l'accroissement des gains commerciaux globaux à lui seul ne suffit pas à aider les pays à éliminer la pauvreté, à autonomiser les femmes ou à créer des emplois sur une base durable, afin de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Il est nécessaire de rendre le commerce plus inclusif pour que les personnes et les acteurs économiques qui sont généralement isolés ou vulnérables d'un point de vue économique puissent en tirer parti. Pour ce faire, il faudra tenir compte des dynamiques émergentes du commerce, qui**

<sup>52</sup> Depuis 2010, 11 affaires relatives à des mesures concernant les énergies renouvelables ont été portées devant l'OMC. Voir les rapports sur le règlement des différends : DS419 : Chine – Mesures concernant l'équipement pour la production d'énergie éolienne ; DS412 : Canada – Énergie renouvelable ; DS426 : Canada – Mesures relatives au programme de tarifs de rachat garantis ; DS437 : États-Unis – Mesures compensatoires visant certains produits en provenance de Chine ; DS452 : Union européenne et certains États membres – Certaines mesures affectant le secteur de la production d'énergie renouvelable ; DS456 : Inde – Certaines mesures relatives aux cellules solaires et aux modules solaires ; DS459 : Union européenne et certains États membres – Certaines mesures concernant l'importation et la commercialisation de biodiesel et mesures de soutien à l'industrie du biodiesel ; DS510 : États-Unis – Certaines mesures relatives au secteur des énergies renouvelables ; DS563 : États-Unis – Certaines mesures relatives aux énergies renouvelables ; DS612 : Royaume-Uni – Mesures relatives à l'attribution de contrats de différence pour la production d'énergie sobre en carbone ; DS623 : États-Unis – Certains crédits d'impôt au titre de la loi sur la réduction de l'inflation.

<sup>53</sup> OMC, document WT/MIN(24)/37.

<sup>54</sup> Voir les rapports de l'OMC sur le règlement des différends : DS512 : Fédération de Russie – Mesures concernant le trafic en transit ; DS567 : Arabie saoudite – Mesures concernant la protection des droits de propriété intellectuelle ; DS597 : États-Unis – Prescription en matière de marquage de l'origine ; DS556 : États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium.

sont sous-tendues par de nombreux facteurs économiques et géopolitiques, notamment la montée en puissance de nouvelles politiques industrielles.

58. La promotion d'un partage plus inclusif des gains commerciaux entre les personnes et les pays nécessite l'adoption de politiques combinant efficacement le commerce et un autre élément aux niveaux national et régional. Elle requiert également un renforcement des partenariats mondiaux afin de surmonter les obstacles structurels qui existent dans le système commercial international tout en tenant compte des nouveaux facteurs qui sous-tendent la dynamique actuelle du commerce. Dans ce contexte, les États Membres peuvent envisager de renforcer certains aspects des partenariats mondiaux et la coopération internationale pour parvenir à un partage plus inclusif des gains commerciaux en tant que « mesures audacieuses, ambitieuses, régulières, justes et transformatrices », comme le préconisent les dirigeants mondiaux dans la déclaration politique qu'ils ont adoptée au forum politique de haut niveau de 2023. Ces aspects sont présentés ci-après.

59. *Mise en commun des meilleures pratiques.* La politique commerciale ne suffit à elle seule pas à promouvoir un partage plus inclusif des gains commerciaux. Elle doit être associée à des mesures socioéconomiques aux niveaux national et régional, portant notamment sur l'égalité des genres, la concurrence et la protection des consommateurs, afin de garantir un partage plus inclusif des gains commerciaux entre les personnes et les pays. Pour appréhender pleinement les différents types de combinaisons de politiques et leur efficacité, les États Membres pourraient vouloir continuer de recueillir et de mettre en commun les bonnes pratiques pour parvenir à des combinaisons de politiques efficaces, en utilisant une plateforme ouverte telle que le Forum du commerce des Nations Unies.

60. *Mise en place de chaînes de valeur propices à des gains commerciaux inclusifs.* La façon dont une chaîne de valeur mondiale est structurée et gérée détermine le partage des gains commerciaux au sein de la chaîne. Il est impératif de favoriser la collaboration internationale pour mieux intégrer, de manière plus inclusive, les pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales, en particulier dans les chaînes de valeur associées à l'alimentation et à la production de biens nécessaires aux transitions énergétique et numérique. Les États Membres souhaiteront peut-être continuer de s'intéresser à l'importance que revêt la coopération internationale pour faciliter l'accès aux technologies, aux connaissances et aux capacités nécessaires afin de créer de la valeur ajoutée localement dans les pays riches en ressources, en tirant parti des gains du développement inclusifs sans exacerber la dépendance aux produits de base.

61. *Renforcement de la coopération Sud-Sud.* Les échanges Sud-Sud intrarégionaux et interrégionaux recèlent un incroyable potentiel d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement. Les chaînes de valeur régionales qui intègrent les pays en développement peuvent réduire les besoins d'acquisition immédiate et rapide de compétences et de technologies. Le Système global de préférences commerciales entre pays en développement<sup>55</sup> constitue une base solide pour permettre à la coopération Sud-Sud d'aller au-delà des concessions tarifaires ainsi que pour libérer tout le potentiel d'un marché de 16 000 milliards de dollars comptant plus de 4 milliards d'habitants. Les États Membres pourraient vouloir s'intéresser aux possibilités d'amélioration de l'utilisation de la coopération commerciale Sud-Sud, notamment les arrangements commerciaux régionaux et le Système

<sup>55</sup> Voir <https://unctad.org/es/node/2984>.

global de préférences commerciales, pour favoriser une croissance commerciale durable et inclusive.

62. *Appui à la diversification économique.* Appuyer la diversification de l'économie des pays en développement tributaires des exportations de produits de base, notamment les pays riches en ressources naturelles, par exemple en minéraux essentiels à la transition énergétique, peut favoriser la résilience de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Cet appui étant étroitement lié aux décisions d'investissement du secteur privé, les États Membres pourraient souhaiter faciliter la collaboration et la coordination entre les différentes parties prenantes afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production et à créer de la valeur ajoutée locale, en s'appuyant notamment sur les principes communs et volontaires recommandés par le groupe du Secrétaire général chargé de la question des minéraux essentiels à la transition énergétique<sup>56</sup>.

63. *Mise en place de politiques industrielles inclusives.* Les effets directs et indirects de l'émergence de nouvelles politiques industrielles reconfigurent les flux des échanges mondiaux. Il est nécessaire de consolider les partenariats mondiaux pour combler les écarts en matière de politique entre les économies et améliorer l'inclusivité des politiques industrielles, notamment en ce qui concerne la mise en commun des compétences et des technologies nécessaires à la réalisation de l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 et à la réduction de la fracture numérique. Les nouvelles politiques industrielles préconisent également une coopération entre les autorités chargées de la concurrence et les autorités chargées de l'industrie afin d'atténuer les effets négatifs liés aux échanges et à la concurrence et de favoriser l'innovation. Les États Membres voudront peut-être poursuivre les débats relatifs aux liens interactifs entre les politiques industrielles modernes et les gains commerciaux inclusifs, en particulier du point de vue de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement.

64. *Contribution du système commercial multilatéral à la réalisation des objectifs de développement durable.* Il est impératif de promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, non discriminatoire, ouvert, juste, inclusif, équitable et transparent pour faciliter une croissance durable et inclusive des échanges dans les pays en développement.

---

<sup>56</sup> Voir [www.un.org/en/climatechange/critical-minerals](http://www.un.org/en/climatechange/critical-minerals).